Mode d'emploi – Module de déclaration des agents Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR) sur PADOA

Rappels préalables :

Le décret du 4 avril 2024 apporte différentes modifications concernant la traçabilité et le suivi des travailleurs exposés ou « susceptibles d'être exposés » à des agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Ainsi, depuis le 5 juillet 2024, l'employeur doit établir une liste des travailleurs exposés ou susceptibles d'être exposés aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. Celle-ci doit être transmisse services de prévention et de santé au travail.

Ce module est mis à votre disposition pour vous permettre de répondre à cette nouvelle obligation réglementaire.

Les expositions sélectionnées dans ce module seront suggérées aux professionnels de santé OPSAT en charge du suivi de l'état de santé de vos salariés.

<u>Important :</u> En cas de doutes quant aux substances à renseigner nous pouvons vous proposer un accompagnement à l'analyse des FDS ou des conseils personnalisés. Vous pouvez demander une intervention via le formulaire en ligne sur notre site internet : <u>www.opsat.fr</u>

1 - Dans le tunnel de Déclaration Obligatoire des Effectifs (DOE) :

Le module est proposé à l'étape intitulée « affectation des situations de travail » dans le tunnel de DOE : deux sous-étapes sont alors à renseigner :

1/2 : sélection des Suivi Individuel Renforcé (SIR) ;

2/2 : lorsqu'un SIR (agents CMR ou poussières de bois, ou silice, ou amiante) est sélectionné, un popup s'affiche avec des informations sur le décret du 4 avril 2024 rappelant l'obligation de l'employeur à déclarer les salariés exposés aux agents CMR :

1.00 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
Affectation des situations de tra 2/2 Ajouter les substances chimiques car	avail ncérigènes auquel vos salariés sont exposés. Comment identifier les substar	nces?					
	Statut 1 47 Tri						
	□ Salarié ≎	Début de o	contrat Suivi	Affectation de SIR S	Substances		
	TESTMARITALMAJ Majtest (25/01/1973) Conseiller en prevention (Inconnu)	01/11/2019	9 SIR	01/11/2019	Ajouter une substance		
	TESTON Yves (25/01/1973) Conseiller en prevention (Inconnu)	Décret nº 2024-307 du 4 avril 2024 Décret nº 2024-307 du 4 avril 2024 Nouveau décret concernant les travailleurs exposés aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction Vois êres maintenant tenu de transmettre la liste de travailleurs suscentibles d'être exposés					
		doit être transmise à votre ser Accéder au décret	rvice de prévention	et de santé au travail. pris			
Affectation des situations de tr 2/2 Ajouter les substances chimiques ca	avail ncérigènes auquel vos salariés sont exposés. Comment identifier les subs	stances ?					
	Statut 1						
	□ Salarié \$	Début	: de contrat Si	uivi Affectation de SIR	Substances		
	TESTMARITALMAJ Majtest (25/01/1973) Conseiller en prevention (Inconnu)	01/11/	2019	SIR 01/11/2019	Ajouter une substance		
	TESTON Yves (25/01/1973) Conseiller en prevention (Inconnu)	26/08/	2019	SIR 26/08/2019	Ajouter une substance		

Il est possible de valider l'étape sans sélectionner de substance ou de procédé. Ce module n'est donc pas bloquant pour la DOE. Vous pourrez revenir sur ces données ultérieurement via son espace PADOA (cf 2 – Hors DOE dans ce mode d'emploi).

Lors de l'ajout des substances/procédés CMR :

- Substances:

Substances Procédés		
Substances Hoteles		
ubstances *		
Sélectionner une ou plusieurs subst	ances 🗸	
lature d'exposition - Facultatif		
Sélectionner la nature d'exposition	~	
egrés d'exposition - Facultatif		
Indiquez le degré d'exposition à la s	ubstance (immersion, éclaboussur	e, aucun
contact). Si c'est le cas, indiquez le	s protections utilisées par le salari	é
Nucleo Menancilian - Fear Martif		
Juree d'exposition - racuitatif		
Sélectionner la durée d'exposition	~	
Sélectionner la durée d'exposition Début d'exposition - Facultatif Fin d'	 exposition - Facultatif 	
Sélectionner la durée d'exposition	exposition - Facultatif jj/mm/aaaa	
Sélectionner la durée d'exposition Début d'exposition - Facultatif Fin d' 01/11/2019	exposition - Facultatif jj/mm/aaaa	

Seul le nom de la substance est obligatoire, les autres champs à remplir sont facultatifs.

La substance peut être recherchée par nom ou par n°CAS (disponible dans la Fiche de Données de Sécurité du produit en question).

- Procédés:

Cela concerne les substances, mélanges et procédés considérés comme cancérogènes au sens de l'article R. 4412-60 du code du travail. Il suffit de cocher l'exposition correspondantes dans la liste établie par l'arrêté du 26 octobre 2020 :

Substances	Procédés		
Fabrication	d'auramine		
Travaux exp suie, le goue	oosant aux hydrocarbur dron, la poix, la fumée o	res polycycliques aromatiques présents d ou les poussières de la houille	lans la
Travaux exp de l'électror	oosant aux poussières, affinage des mattes de	fumées ou brouillards produits lors du gr nickel	rillage et
Procédé à l'	acide fort dans la fabric	cation d'alcool isopropylique	
Travaux exp	oosant aux poussières o	de bois inhalables	
Travaux exp	oosant au formaldéhyde	e	
Travaux exp travail	oosant à la poussière de	e silice cristalline alvéolaire issue de procé	édés de
Travaux ent auparavant refroidir les	raînant une exposition utilisées dans des mote pièces mobiles du mot	cutanée à des huiles minérales qui ont é eurs à combustion interne pour lubrifier (teur	té et
Travaux exp	oosant aux émissions d'	'échappement de moteurs Diesel	
تمممينه المترجع	tion Frankrik		

Une fois la ou les substances/procédés sélectionnés, il est possible de modifier cette saisie en passant la souris sur le nom de la substance et en cliquant sur « modifier » :

□ Salarié ≎		Début de contrat	Suivi	Affi cta	Formaldéhyde Dates d'exposition : Depuis le 01/11/2019	
Conseiller en prevention (Inconn	/1973) J	01/11/2019	SIR	01/ 1/2	Modifier	
Conseiller en prevention (Inconni	u)	26/08/2019	SIR	26/08/2	Ajouter une substance	

Il est toujours possible d'ajouter une ou plusieurs substance(s) à plusieurs salariés en même temps, cela évite de le faire pour chaque salarié si ces derniers ont tous la même exposition :

Pour cela il faut sélectionner l'ensemble des salariés concernés par l'ajout en masse et cliquer sur « ajouter une substance » au-dessus de la liste des salariés.

de travail les cancérigè	nes auquel tos salariés	sont exposés. Comment ider	tifier les substances ?			
Stat	tut 1 JF Tri 2 sélectionnés	Ajouter une substance				
	TESTMARITALMAJ M Conseiller en preven	lajtest (25/01/1973) Ition (Inconnu)		01/11/2019	SIR 01/11/2019	Formaldéhyde
•	TESTON Yves (25/01 Conseiller en preven	/1973) Ition (Inconnu)		26/08/2019	SIR 26/08/2019	Ajouter une substance

<u>2 – Hors tunnel de DOE :</u>

Après connexion à son espace adhérent, Il faut cliquer dans le menu à gauche sur l'onglet « Risques » :



Cela renvoie vers une page identique à celle du tunnel de DOE :

Risqu	es dans l'entreprise	Substances chimiques				
Stat	ut 1					
	Salarié 🗘		Début de contrat	Suivi	Affectation de SIR	Substances
	LABHA Herve (11/12/195 Maintenance (CDI)	9)	01/01/1985	SIR	01/01/1985	Ajouter une substance
	LECOUX Roger (30/08/19 Scieur atelier (CDI)	71)	01/01/1993	SIR	01/01/1993	Ajouter une substance
0	MACHIN Paul (13/02/197 Scieur (CDI)	5)	01/12/2008	SIR	01/12/2008	Ajouter une substance
0	PIERRE Marius (25/12/19 Scieur (CDI)	90)	01/01/2023	SIR	01/01/2023	Ajouter une substance

A l'issue de cette déclaration, vous pouvez générer la liste sous format excel en cliquant sur « télécharger » :

Risqu	es dans l'entreprise Substances chimiques						
State	μt 1 [17] Tri					Q Retherens	Télécharger
	Salarié 🗘	Début de contrat	Suivi	Affectation de SIR	Substances		
	LABHA Herve (11/12/1959) Maintenance (CDI)	01/01/1985	SIR	01/01/1985	Formaldéhyde		i
	LECOUX Roger (30/08/1971) Scieur atelier (CDI)	01/01/1993	SIR	01/01/1993	Ajouter une substance		
	MACHIN Paul (13/02/1975) Scieur (CDI)	01/12/2008	SIR	01/12/2008	Ajouter une substance		
	PIERRE Marius (25/12/1990) Scieur (CDI)	01/01/2023	SIR	01/01/2023	Ajouter une substance		